

July 4, 1947
**Telegram No. 577 from the French Legation to
Romanian Foreign Minister Tatarescu**

Citation:

"Telegram No. 577 from the French Legation to Romanian Foreign Minister Tatarescu", July 4, 1947, Wilson Center Digital Archive, Arhiva MAE (AMAE)- Dosar special "Refuzul Romaniei de a participa la Planul Marshall", vol. C298, nr.212/1947. Contributed by Marian Zulean. <https://digitalarchive.umd.edu/document/300682>

Summary:

The French Legation in Romania explains the Marshall Plan.

Credits:

This document was made possible with support from Blavatnik Family Foundation

Original Language:

French

Contents:

Original Scan

No 577

S. O. K. U.
M. K.Document déclassifié
(HG nr. 1201 / 4.12.2012)

La Légation de France présente ses compliments au Ministère Royal des Affaires Etrangères et, d'ordre de son Gouvernement, a l'honneur de lui communiquer ce qui suit :

Les Gouvernements français et britannique ont procédé à l'étude des suggestions contenues dans le discours du Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, le 5 juin, à l'Université de Harvard.

Ils sont d'accord pour reconnaître que l'Europe doit prendre l'initiative de l'effort de reconstruction à entreprendre et qu'à cette fin, il est indispensable de procéder dans les plus brefs délais à l'établissement d'un programme couvrant les disponibilités et les besoins de l'Europe. Les deux Gouvernements estiment qu'une organisation devrait être créée pour réunir les éléments d'un tel programme.

Tous les Etats européens, à l'exception provisoire-

MINISTÈRE ROYAL DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

BUCAREST

..

Document déclassifié
(MG nr. 1201 / 4.12.2012)

ment de l'Espagne, sont invités à collaborer librement à la tâche de cette organisation.

Cette organisation devrait consister en un "comité de coopération" qui coordonnerait la tâche de sous-comités spécialisés par produits ou par branches d'activité économique. Le comité de coopération serait composé des délégués du Royaume Uni, de la France et de certains autres Etats européens. Il devrait rechercher, comme le Secrétaire d'Etat américain l'a lui-même suggéré, le concours amical des Etats-Unis pour l'établissement du programme.

Quatre sous-comités seraient constitués pour faciliter la tâche du comité de coopération dans les domaines suivants :

- 1° - ravitaillement et agriculture,
- 2° - énergie,
- 3° - sidérurgie,
- 4° - transports.

Les sous-comités seraient composés des représentants de certains des pays européens les plus intéressés dans chacune des branches considérées.

Document declassificat
(HG nr. 1201 / 4.12.2012)

Les Gouvernements français et britannique inviteront, le 12 juillet, à Paris, les représentants désignés par les pays qui aurent accepté de collaborer, pour convenir de la composition du comité de coopération et des sous-comités.

Ce comité de coopération et les sous-comités spécialisés auraient leur siège à Paris et commenceraient leurs travaux le 18 juillet. Le rapport du comité de coopération devrait être établi pour être présenté au Gouvernement des Etats-Unis le 1er septembre 1947 au plus tard.

La commission économique européenne sera, lors de sa session prochaine, informée de la création de cette organisation qui, de son côté, se tiendrait en liaison avec l'Organisation des Nations Unies, ses institutions spécialisées et les organismes économiques intergouvernementaux existants.

Persuadés que les suggestions de M. Marshall correspondent aux intérêts de l'Europe tout entière, que la tâche de reconstruction de l'Europe serait facilitée

Document declassificat
(HG nr. 1201 / 4.12.2012)

d'une manière fondamentale par l'aide des Etats-Unis d'Amérique, que cette aide est subordonnée à un effort de coordination et d'entr'aide des nations européennes elles-mêmes, les Gouvernements français et britannique ont l'honneur d'inviter le Gouvernement royal à participer au travail de l'organisation qu'ils souhaitent voir constituer. Les deux Gouvernements attachent, dans ces conditions, un très grand prix à connaître, si possible avant le 10 juillet, la réponse que le Gouvernement royal entend faire à cet égard.

Le Ministère royal des Affaires Etrangères voudra bien trouver, sous ce pli, le texte du projet d'organisation mentionné dans la communication ci-dessus./.

Bucarest, le 4 juillet 1947